

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2026 - B2026/007516 - 2008 B 80078 - 490 846 664 - @SPEEDMICRO

N° de Dossier : SPEEDMI

En Euro

SS

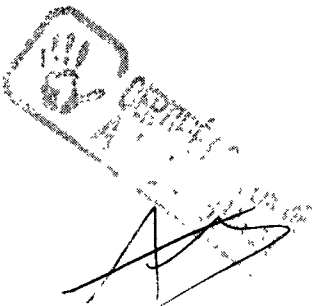
Cabinet Fiduciaire Expert et Conseil 38 rue Paul-henri Charles Spaak 26000 VALENCE

EURL SPEED MICRO

2 impasse des Ighes
26800 ETOILE-SUR-RHONE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033



Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2600500	606056	96	ST	651
N° Siret		49084666400046		

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
EURL SPEED MICRO 2 impasse des Ignes 26800 ETOILE-SUR-RHONE	
SIRET 4 9 0 8 4 6 6 6 4 0 0 0 4 6	Mel arnaud@speedmicro26.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Matériel Informatique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐
Autres dispositifs	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	☐
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	☐
		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer : ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°
--	----

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet Fiduciaire Expert et Conseil 38 rue Paul-henri Charles Spaak 26000 VALENCE	
Tél : 0475441192	Tél :
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Identité du déclarant :
	Date : 05/05/25 Lieu : ETOILE-SUR-RHONE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANT
	FLEURY Arnaud
Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandites * SEP et sié de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8
FLEURY Arnaud 2 impasse des Ignes 26800 ETOILE-SUR-RHONE			670	2024	10 700				
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
					0% 15% 19%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		EURL SPEED MICRO		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		2 impasse des Ignes 26800 ETOILE-SUR-RHONE					
SIRET		4 9 0 8 4 6 6 6 4 0 0 0 4 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				3			
AC TIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
		{	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030		
	Immobilisations financières * (1)			040	31	042	31
	Total I (5)			044	31	048	31
AC TIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	11 745	062	11 745
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	2 175	070	2 175
			Autres* (3)	072	407	074	407
	Valeurs mobilières de placement		080	160	082	160	
	Disponibilités		084	518	086	518	
	Charges constatées d'avance *		092	35	094	35	
	Total II		096	15 041	098	15 041	
	Total général (I + II)		110	15 071	112	15 071	
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	6 700		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	670		
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	-3 974		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	1 205		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	4 601		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	3 877		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 540		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 3 501)			172	3 501		
	Comptes courants d'associés			173	362		
	Autres dettes			175	190		
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	10 470		
Total général (I + II + III)				180	15 071		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 144	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	52 590						
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
			services *		217		218	678						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230	3					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	53 271					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	23 351					
	Variation de stocks (marchandises)*							236	865					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier - immobilier :)						242	12 044					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *						243	853)	244	2 072			
	Rémunérations du personnel*							250	10 700					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	2 987					
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI						255		254				
	Dotations aux provisions							256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259	{		262	6			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	52 026					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	1 245					
Produits financiers (III)								280	5	Charges financières (V)		294	45	
Produits exceptionnels (IV)										290				
Charges exceptionnelles (VI) {								dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	{	300		
								dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)										310	1 205			
B- RÉSULTAT FISCAL								Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 205	314		
Régime	Remunérations et avantages personnels non déductibles*								316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								318					
	Provisions non déductibles*								322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)								324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés								247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)								986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)								181	JEL (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. tierces)								127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. tierces)								991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)								345					
	BUD (44. sexdecies)								992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit										346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)										655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)										643			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)										645			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)										647				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)										648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)										641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)										990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)										649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 205	354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356			
	Déficits antérieurs reportables *								dont imputés sur le résultat				360	1 205
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL SPEED MICRO				Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	31	482		484		486	31	
TOTAL		490	31	492		494		496	31	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice *		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SPEED MICRO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	15 124
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	1 205
Déficits reportables		984	13 919
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	13 919

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 987	380	2 987
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	10 522
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	11 033
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise		EURL SPEED MICRO		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le	
		31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		016	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

4 9 0 8 4 6 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL SPEED MICRO

ADRESSE (voie)

2 impasse des Ignes

CODE POSTAL

26800

VILLE

ETOILE-SUR-RHONE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille FLEURY Prénom(s) Arnaud
Nom d'usage % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 670.00
Naissance Date 28/08/1977 N° Département 35 Commune RENNES Pays France
Adresse N° 2 Voie impasse des Ignes
Code postal 26800 Commune ETOILE-SUR-RHONE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 49084664

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL SPEED MICRO

ADRESSE (voie) 2 impasse des Ignes

CODE POSTAL 26800 VILLE ETOILE-SUR-RHONE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

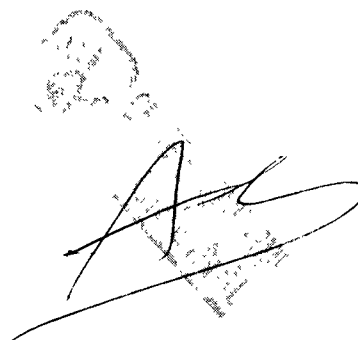
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	2
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	3
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	2
Total des charges à payer	7

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SPEED MICRO" and "49084666400046" around a central emblem.

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotis. fisc. et soc. TNS const Cotis. fisc. et soc. TNS co			35		
Total des charges constatées d'avance			35		

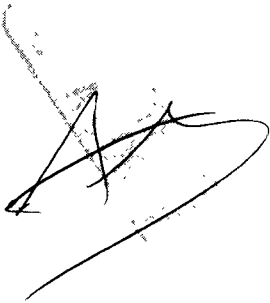


Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					



Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	49084666400046	4778C
EURL SPEED MICRO 2 impasse des Ignes 26800 ETOILE-SUR-RHONE	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)



Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

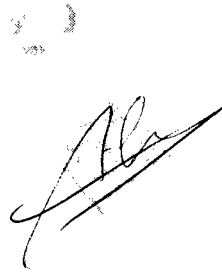
PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat



EURL SPEED MICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E
Siège social : 2 Impasse des Ignes
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 23 MAI 2025**

L'an deux mille vingt cinq,

Le 23 mai,

A 9 heures,

Mr FLEURY associé unique de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 6 700 €, divisé en 670 parts de 10 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 Impasse des Ignes – 26 800 ETOILE SUR RHONE, sur convocation de la gérance.

Est présent:

- Monsieur Arnaud FLEURY, possédant 670 parts.

Associé unique de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud FLEURY, gérant associé unique présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,

A. F


- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions;

l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture est terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

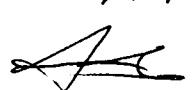
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport,

A.F


approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le gérant, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Arnaud FLEURY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Fleury', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

EURL SPEEDMICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E
Siège social : 2 Impasse des Ignes
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

RAPPORT DE GESTION
de la gérance de l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 23 MAI 2025

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre présente un chiffre d'affaires de 53 271€ contre 59 487 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est de 1205 € alors qu'il était de -430€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Évolution prévisible et perspective d'avenir

L'objectif est de continuer à accroître le chiffre d'affaires et de diminuer les coûts.

- Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépense de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, notre Société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales.



RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le montant des traitements et salaires est égal à 10 700€.

Le montant des charges sociales et cotisations sociales est égal à 2987€.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 52 026€, elles étaient de 61 051€ au 31 décembre 2023.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est de 1245€ contre -430€ pour l'exercice précédent. Il est affecté aux autres réserves pour un montant de 1245€.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 1205 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître par un bénéfice de 1205 €.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance,
Arnaud FLEURY



EURL SPEED MICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E
Siège social : 2 Impasse des Ignes
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 mai 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom Adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1)	Arnaud FLEURY	670	670	

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à l'associé unique
présent possédant 670 parts.

Le gérant
Arnaud FLEURY

